



COMMUNE DE LEYMENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers
Présents : 14
Absents excusés : 1

Date de convocation :
25/09/2020

L'an deux mil vingt, le deux octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Leyment, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Marilyn BOTTEX, Maud BRUHAT, Line BEAU-GUYAT, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Espérance PANAYE, Marie VILLECOURT, messieurs Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU, Jacques GROS, Joël MARTRA, Dominique MACRI, Emmanuel PETAT, Éric VIOLLET.

Membre excusé : madame Stéphanie CLOP.

Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

Ordre du jour :

- Décisions modificatives
- RPC : aide exceptionnelle
- RPC : tarif des repas
- Local commercial : offre de prêt
- Délégation urbanisme
- Commission d'appel d'offres : désignation des membres
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Nomination d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Décisions modificatives

Madame le Maire présente au Conseil municipal les modifications budgétaires suivantes :

Budget principal

- Locations salle de la Nivolière :

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, la commune a dû rembourser les personnes ayant loué la salle de la Nivolière depuis la fermeture de celle-ci au public.

Afin de ne pas retarder le remboursement des arrhes versées, et à la demande du percepteur, un certificat administratif a été émis le 10 août 2020 pour un montant de 3 000 €.

DEBIT		CREDIT	
Compte 022	3 000€	Compte 678	3 000€

- Réseau d'assistantes maternelles (RAM) :

Le coût d'intervention du RAM s'élève à 8 000€ par an dont la moitié est remboursée l'année suivante par la Caisse d'allocations familiales.

Cette somme avait été omise lors de la constitution du budget.

DEBIT		CREDIT	
Compte 022	8 000€	Compte 6558	8 000€

Budget eau et assainissement

Pour équilibrer le dernier budget eau-assainissement, 0.65€ ont été imputés au compte 21532 (immobilisations corporelles du réseau d'assainissement). A la demande du Trésorier, un virement de crédit de 0.65€ doit être effectué sur la ligne 020 (dépenses imprévues).

RPC (restauration pour collectivités)

- Aide exceptionnelle

Madame le Maire présente à l'assemblée le courrier de RPC, notre fournisseur de repas pour la cantine scolaire. Le contrat qui nous lie impliquait un nombre de couverts qui n'a pas été atteint en raison de la situation sanitaire. Leur manque à gagner est de 571.40€. Madame le Maire explique qu'une rencontre avec ce fournisseur est programmé pour les jours prochains et que le remboursement de ce manque à gagner figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.

- Augmentation du tarif des repas

Madame le Maire présente un second courrier de RPC qui explique que la situation sanitaire oblige cette entreprise à réviser le coût de vente des repas aux collectivités. Madame le Maire propose de répercuter cette augmentation au prix des repas facturés aux parents d'élèves.

A l'unanimité, le conseil vote l'augmentation du coût du repas qui passe de 5€ à 5.14€.

Budget Local commercial

- Offre de prêt

Madame le Maire présente à l'assemblée les 3 offres de prêt pour l'achat et l'aménagement du local commercial pour un montant d'emprunt qui s'élève à 150000€, à encaisser sur l'article 1641 du budget « local commercial ».

Banque	Montant	Durée	Taux
Banque des Territoires	150 000€	25 ans	1.54%
Caisse d'Epargne	150 000€	20 ans	0.75%
Crédit Agricole	150 000€	20 ans	0.57%

Le Conseil municipal à l'unanimité vote pour la proposition du Crédit Agricole. Les fonds seront débloqués fin octobre 2020 pour une première échéance de remboursement fin janvier 2021.

- Une avance remboursable depuis le budget principal « Commune » doit être versée sur le budget « Local Commercial » dans l'attente de la perception des subventions.

DEBIT BP Commune		CREDIT BP local	
Compte 27638	65 000€	Compte 168748	65 000€

Délégation urbanisme

Dans sa séance du 18 juin 2020, le Conseil municipal a confié à Madame le Maire de nombreuses compétences dont certaines liées à l'urbanisme. La préfecture nous demande de définir plus précisément ces dernières délégations afin de ne pas risquer, en cas de recours, de voir la commune entachée d'illégalité pour incompétence du signataire. Elle propose de rajouter la délégation suivante : procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme relevant du permis de construire, de la déclaration préalable ou du permis de démolir à l'exception des permis d'aménager et des procédures de lotissement, de ZAC (zone d'aménagement concerté).

Commission d'appel d'offres

Madame le Maire explique que dans sa séance du 18 juin 2020, le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Elle avait alors été nommée « membre titulaire » pour cette commission. Or, il nous a été rappelé que le Maire est membre de droit et qu'il nous incombe de nommer un autre élu pour le remplacer. Le Conseil municipal à l'unanimité désigne Joël Martra comme titulaire de la CAO. Les autres personnes désignées restent inchangées.

Commission locale d'évaluation des charges transférées

Lors du dernier Conseil communautaire, les élus se sont prononcés sur les modalités de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Chaque commune dispose d'une place à cette commission qui doit être un membre du Conseil municipal. Madame le Maire demande à l'assemblée de désigner cette personne. Le Conseil municipal à l'unanimité choisit Madame le Maire pour représenter la commune à la CLECT.

Point sur les dossiers en cours

- Intervention d'Éric Viollet en charge de la voirie communale

Éric Viollet rappelle que certains habitants voyaient leurs habitations inondées lors de fortes pluies. L'entreprise CTPG est intervenue rue de la Cime pour poser une grille d'évacuation et bâtir des rebords pour empêcher l'eau de s'infiltrer dans le soubassement de certaines habitations.

Des grilles d'évacuations ont été également posées afin de permettre aux eaux de s'évacuer et ainsi lutter contre les inondations subies par des habitants de la Côte à Goy.

Éric Viollet doit rencontrer des techniciens du département afin de trouver des solutions pour sécuriser l'entrée de Leyment (depuis Sainte Julie) et limiter la vitesse des conducteurs.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la commune en eau potable, le niveau est cette année encore préoccupant.

Un projet d'interconnexion à court terme avec les communes voisines au niveau du camp des Fromentaux fait l'objet d'une étude.

Aménagement de la RD 1084 pour sécuriser l'accès au site de l'ISDI FAMY, chemin des Carrières :

Le département doit créer un « tourne à gauche » pour permettre aux camions de rejoindre le chemin en venant de Meximieux.

Un autre « tourne à gauche » sera créé afin de permettre aux résidents du lotissement situé en face du chemin des carrières de rejoindre leurs habitations en venant d'Ambérieu.

Il est également prévu de planter des arbres le long de la RD1084 et de délimiter des cheminements piétons de part et d'autre de l'entrée du village en venant d'Ambérieu. Le panneau d'entrée d'agglomération sera repoussé. Le département réalisera les projets et l'entreprise FAMY qui gère la carrière assurera le financement. Les travaux sont prévus à l'horizon été 2021.

- Intervention de Marie-Ange Dagand de la commission des affaires sociales

Les personnes qui ont emménagé dans la résidence pour personnes âgées semblent apprécier le lieu. Nous déplorons le décès de deux personnes. Deux appartements sont donc vacants. Marie-Ange Dagand explique qu'elle attend que l'ADMR intervienne dans les locaux afin de réaliser les objectifs fixés par la convention : suivre les personnes installées, assurer l'entretien des parties communes et mettre en place des animations.

- Intervention d'Espérance Panaye, correspondante avec le Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) des sapeurs-pompiers

Espérance Panaye fait part des points abordés lors du comité consultatif des pompiers qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2020 :

- 2 nouveaux sapeurs-pompiers ont demandé à intégrer le CPINI.
- Le SDIS01 va doter gratuitement le CPINI d'un nouveau véhicule en remplacement du fourgon vétuste.

Certains sapeurs-pompiers souhaitent suivre la formation de permis poids lourd afin d'être plus nombreux à avoir la capacité à conduire le fourgon pompe-tonne. Une solution est en cours de recherche.

- Intervention de Marie Villecourt, de la commission Bâtiments/CTM

Marie Villecourt donne les informations suivantes :

Maud Bonenfant est désormais en charge de la bibliothèque municipale à raison de 4h par semaine afin de développer l'activité de celle-ci.

Une annonce pour le recrutement d'un animateur (ou éventuellement un stagiaire BAFA) pour le centre de loisirs pour la deuxième semaine des vacances de la Toussaint a été publiée sur Facebook.

La séance est levée à 21h10

Pour copie conforme,
Le Maire
Marilyn Bottex

